



Mémoire d'Énergir présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

**Dans le cadre des consultations sur le Plan
d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal**

Septembre 2024



Énergir en bref

plus de
10 milliards
de dollars d'actifs;

une entreprise 100 %
québécoise;

plus de
212 000 client.e.s,
au Québec;

plus de
1 600 employé.e.s
au Québec, 2 300 au total;

la **production**
d'électricité

au Québec par le moyen de sa participation dans les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, dont la puissance installée permet d'alimenter plus de

65 000 foyers;

la distribution de
97 % de tout le gaz naturel
au Québec;

la distribution de
gaz naturel liquéfié

pour approvisionner les industries situées en régions éloignées du réseau gazier ou pour servir de carburant au transport lourd routier et maritime et ainsi

diminuer l'utilisation de produits pétroliers plus émissifs;

la distribution de
gaz naturel comprimé

comme carburant pour des parcs de véhicules;

une
offre variée de services énergétiques

par le biais de ses filiales québécoises;

Un réseau de chaleur et de climatisation

alimentant le tiers du centre-ville de Montréal.

Sommaire des recommandations

Énergir recommande:

- que la Ville de Montréal aille au-delà de la réduction des GES dans son action à l'égard des bâtiments et qu'elle tienne compte de la consommation globale d'énergie afin d'obtenir un portrait plus juste des enjeux et limitations des réseaux.
- que le document complémentaire soit bonifié afin d'assurer le choix des technologies appropriées selon le type de bâtiments, l'usage et les réseaux de distribution d'énergie disponibles à proximité des nouvelles constructions, en conformité avec les orientations du Gouvernement du Québec.
- que le PUM prévoie une réglementation obligeant les raccordements aux réseaux thermiques urbains, là où de tels réseaux sont implantés.
- de prendre en compte la disponibilité énergétique dans l'identification des secteurs d'opportunité.
- de bonifier l'orientation 5 afin qu'elle tienne compte des infrastructures souterraines, essentielles au bon fonctionnement de la ville.
- de maintenir toutes les orientations et tous les objectifs visant à accélérer le transfert modal vers des mobilités actives et collectives afin de réduire la congestion routière engendrées par l'auto-solo.
- de bonifier les aménagements cyclables et les voies réservées notamment autour de son siège social, en périphérie du centre-ville, où la qualité des aménagements actuels laisse à désirer et complexifie l'accès sécuritaire et efficace pour ses employé.e.s.

Table des matières

Énergir en bref	I
Sommaire des recommandations	II
Table des matières	III
1 Introduction.....	4
2 Recommandations d'Énergir	5
2.1 Efficacité énergétique, décarbonation des bâtiments et résilience du système énergétique	5
2.2 Rejets thermiques et réseaux thermiques urbains	8
2.3 Entretien du réseau	11
2.4 Accès aux lieux d'emploi.....	13
3 Conclusion.....	15

1 Introduction

Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 interpelle directement plusieurs activités d'Énergir. Principal distributeur gazier au Québec et acteur incontournable de la transition énergétique, Énergir est l'un des grands employeurs de Montréal, avec plus de 1300 employés répartis dans quatre lieux d'affaires, dont son siège social de la rue Du Havre et son usine de liquéfaction dans Rivière-des-Prairies. Énergir compte également près du tiers de ses 212 000 clients québécois sur le territoire de la Ville de Montréal, et près de la moitié sur l'île de Montréal. Son réseau souterrain comprend environ 2080 km de conduites sous les rues de la ville, et Énergir exploite, par l'entremise d'une filiale, la plus grande centrale de chauffage et climatisation urbaine au Canada qui alimente près du tiers de la superficie de plancher du centre-ville de la métropole. Énergir est donc très bien implantée et a incontestablement un rôle à jouer dans la gestion des infrastructures urbaines, dans le fonctionnement des activités économiques de la métropole et du Québec, et bien sûr dans l'atteinte des objectifs de décarbonation fixés par la Ville.

Le présent mémoire abordera ainsi nos commentaires en quatre sections. Énergir estime que le PUM est un pas dans la bonne direction, mais que certains ajustements sont requis pour bonifier le document et faire preuve d'encore davantage d'ambition en matière de transition énergétique.

2 Recommandations d'Énergir

2.1 Efficacité énergétique, décarbonation des bâtiments et résilience du système énergétique

Énergir est engagée dans la transition énergétique et dans la décarbonation des énergies qu'elle distribue. On estime d'ailleurs que les volumes de gaz naturel livrés dans le réseau d'Énergir seront réduits de moitié à l'horizon 2050 et qu'une majorité des volumes résiduels seront constitués de gaz de sources renouvelables (gaz naturel renouvelable ou hydrogène). Pour l'ensemble du Québec, Énergir estime également pouvoir contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un million de tonnes équivalent CO₂ à l'horizon 2030 en implantant des mesures d'efficacité énergétique chez ses clients et de près de 400 000 tonnes équivalent CO₂ supplémentaires par la mise en place de solutions biénergie qui permettent de réduire d'environ 70% la consommation de gaz naturel du chauffage des bâtiments à moindre coût.

Ainsi, Énergir salue la volonté et les efforts de la Ville de Montréal afin d'accroître l'efficacité énergétique du parc immobilier sur son territoire et d'assurer le caractère renouvelable des énergies distribuées. Énergir participe déjà à cet effort en ne branchant plus de nouveaux clients résidentiels, commerciaux ou institutionnels au gaz naturel fossile pour toute demande de branchement faite après le 1^{er} avril 2024, à quelques exceptions près. Comme deuxième distributeur d'énergie sur l'île de Montréal (après Hydro-Québec), Énergir est également très impliquée dans le Partenariat Climat Montréal, dont l'objectif est de mobiliser la société civile montréalaise afin que soient atteintes les cibles climatiques et a participé aux travaux d'élaboration de la *Feuille de route vers des bâtiments zéro émission d'ici 2040*¹.

La section 2.1.1 portera principalement sur les différentes mesures du PUM visant la décarbonation du secteur du bâtiment. La section 2.2 exposera l'importance de tenir compte des différentes sources d'énergie dans les documents de planification et d'aménagement du territoire. La consommation et la distribution d'énergie étant intrinsèquement reliées à l'aménagement du territoire, le PUM gagnerait à être bonifié en certains endroits afin d'intégrer pleinement cette question.

2.1.1 Réduction des GES et efficacité énergétique

La priorité du secteur énergétique québécois et montréalais à court et moyen terme devrait être de favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique. En ce sens, à travers notamment l'objectif 9.1, le PUM apparaît fort à

¹ VILLE DE MONTRÉAL. *La Ville de Montréal franchit deux étapes importantes pour son avenir énergétique durable*. 25 octobre 2023. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ville-de-montreal-franchit-deux-etapes-importantes-pour-son-avenir-energetique-durable-866057065.html>

propos. Certains passages gagneraient toutefois à être clarifiés. Par exemple, dans l'encadré de la page 174, on indique :

« une réglementation visant à graduellement imposer une performance GES aux grands bâtiments permettant d'atteindre des réductions considérables d'émissions de GES et une amélioration importante de l'efficacité énergétique au fil du temps. »

S'il est vrai que certaines mesures d'efficacité énergétique favorisent une réduction des besoins en chauffage et en climatisation (isolation, changements de fenêtres, etc.), elles ne mènent pas systématiquement à la réduction de GES. La réfection de l'enveloppe d'un bâtiment inefficace fonctionnant à l'électricité ne réduira pas les GES. De la même façon, la conversion d'un système de chauffage au gaz naturel vers l'électricité permet de réduire significativement les GES, mais n'améliore pas ou peu l'efficacité énergétique globale. Or, on sait que la demande énergétique et surtout électrique est appelée à augmenter dans des proportions importantes, on gagne ainsi à réduire notre consommation pour limiter les besoins de production d'énergie, quelle qu'en soit la forme.

Il faudrait ainsi élargir le spectre d'analyse de la performance environnementale des bâtiments pour inclure d'autres dimensions que les seules émissions de GES. La consommation d'énergie des bâtiments aura un impact sur la capacité des réseaux de distribution et conséquemment sur la capacité de la Ville à redévelopper certains secteurs prioritaires en intensifiant les usages. Le réseau électrique a des capacités limitées par endroit et des travaux de longue haleine sont parfois nécessaires, alors que des alternatives pourraient être mises en place. Ainsi, la performance des bâtiments doit inclure la consommation énergétique, au-delà des émissions de GES. Le Gouvernement du Québec entend d'ailleurs réglementer ce secteur au cours des prochaines années, suivant l'adoption du projet de loi 41. La Ville de Montréal a ainsi tout intérêt à arrimer ses efforts à ceux du Gouvernement du Québec pour assurer une cohérence dans les normes applicables et les programmes de subventions, notamment.

Énergir recommande que la Ville de Montréal aille au-delà de la réduction des GES dans son action à l'égard des bâtiments et qu'elle tienne compte de la consommation globale d'énergie afin d'obtenir un portrait plus juste des enjeux et limitations des réseaux.

2.1.2 Prise en compte de toutes les sources d'énergie

S'il est vrai que l'urgence climatique milite en faveur de l'électrification massive de l'économie pour réduire les GES, des contraintes techniques et économiques limitent cette possibilité. La pression et la dépendance à un seul réseau de distribution pourrait vite devenir un enjeu, sans parler des enjeux de rentabilités d'une telle conversion massive. Les coûts de construction d'un réseau utile quelques heures par année seraient prohibitifs et ne constituent pas un investissement judicieux d'un point de vue sociétal global, considérant

que d'autres sources renouvelables sont disponibles. C'est pourquoi il faut systématiser la prise en compte de plusieurs sources d'énergie et miser sur la complémentarité des réseaux. En procédant de la sorte, on parvient non seulement à décarboner au meilleur coût social possible – sans que soient requis des investissements significatifs pour hausser la capacité du réseau électrique – mais on assure en plus une plus grande résilience des réseaux en réduisant la dépendance. Dans cette perspective, Énergir propose quelques améliorations au PUM.

Par exemple, à la page 173, on peut lire :

« La collectivité doit pouvoir compter sur les services essentiels fournis par les aqueducs et les égouts, les réseaux de distribution d'électricité ainsi que les infrastructures de transport. »

Nous estimons qu'on devrait plutôt lire « distribution d'énergie », quelle qu'en soit la forme. Les sources d'énergie renouvelables sont nombreuses et vont bien au-delà de l'électricité. On peut penser au gaz naturel renouvelable (que produira sous peu la Ville de Montréal dans ses installations de biométhanisation), mais également à la vapeur produite avec des sources renouvelables ou encore à la géothermie qui peut alimenter un seul bâtiment ou tout un quartier en chaleur et en climatisation.

D'ailleurs, Énergir entend distribuer d'autres formes d'énergies renouvelables à Montréal, notamment par des réseaux thermiques urbains. C'est déjà le cas avec la centrale d'Énergir Chauffage et Climatisation urbaine qui alimente près du tiers de la superficie de plancher du centre-ville. Énergir entend par ailleurs aller beaucoup plus loin pour diversifier les sources d'énergies renouvelables offertes à sa clientèle. Le portrait énergétique montréalais est appelé à vivre une transformation majeure au cours des prochaines années et il faut s'assurer que la vision de l'aménagement du territoire et les normes qui en découlent en tiennent compte.

À cet effet, le document complémentaire (DC-9) prévoit l'obligation pour les arrondissements d'encadrer certains équipements utiles à la performance énergétique des bâtiments :

« La réglementation d'urbanisme doit autoriser et régir l'implantation des thermopompes, dont l'aérothermie sur les toits, des transformateurs sur socle, des panneaux solaires, des éoliennes et, le cas échéant, autoriser et régir d'autres équipements qui participent à la réduction des GES, à l'efficacité énergétique ou à l'adaptation aux changements climatiques, comme ceux liés à une gestion durable des eaux de pluie (par exemple, les gouttières et les barils de pluie).

Sous réserve des dispositions de la section DC 7 du présent document complémentaire, des mesures d'encadrement doivent être développées pour assurer l'intégration harmonieuse au milieu environnant.

Dans le but de favoriser la performance d'un bâtiment d'un point de vue énergétique, la réglementation d'urbanisme doit exclure les salles mécaniques prévues à cette fin et peut exclure l'épaisseur des murs du calcul des paramètres de densité de construction, tels que le coefficient d'occupation du sol (COS). »

On estime que les attentes réglementaires pourraient aller plus loin en exigeant des arrondissements qu'ils se penchent sur le choix des systèmes de chauffage en fonction de la taille, de l'usage et d'autres paramètres préalablement établis.

Pour les bâtiments de taille moyenne, voire de grande taille, il est fréquent que les promoteurs se tournent vers l'option la moins chère à court terme, soit au moment de la construction. C'est pourquoi on observe très souvent des thermopompes individuelles sur les balcons des édifices de moyenne et parfois de grande taille. Cette option de chauffage et de climatisation est efficace, mais n'est pas nécessairement optimale. D'abord, la superficie des balcons est très souvent limitée et on vient en amputer une bonne partie avec les équipements. On rend ensuite le balcon inutilisable en été en raison de l'air chaud qui y est soufflé, en plus d'ajouter des nuisances visuelles et sonores pour les riverains. De plus, lors des grands froids, les thermopompes individuelles perdent rapidement de leur efficacité, annulant ainsi les bénéfices de leur utilisation sur la pointe électrique, ce même pour une thermopompe à climat froid. Ces solutions posent aussi des défis de gestion en fin de vie, alors que d'autres solutions existent. Les objectifs du document complémentaire concernant l'intégration urbaine de ces équipements sont donc louables, mais la meilleure façon de les éviter serait de se tourner vers d'autres technologies, lorsque disponibles. Il est essentiel de penser au-delà du strict encadrement visuel.

Énergir recommande que le document complémentaire soit bonifié afin d'assurer le choix des technologies appropriées selon le type de bâtiments, l'usage et les réseaux de distribution d'énergie disponibles à proximité des nouvelles constructions, en conformité avec les orientations du Gouvernement du Québec.

2.2 Rejets thermiques et réseaux thermiques urbains

L'importance des réseaux thermiques urbains (ou boucles énergétiques) est soulevée à plusieurs endroits dans le PUM. Ces solutions de distribution énergétique décentralisées seront essentielles pour relever les défis de la transition énergétique. Bien que cette solution soit mentionnée en plusieurs endroits, certaines précisions apparaissent requises.

D'abord, l'assertion à l'orientation 9 laisse entendre que les technologies ne sont pas matures :

« (nos soulignés) Le remplacement progressif du mazout et du gaz naturel par des énergies renouvelables est incontournable et rentable. Dans les secteurs à transformer, des opportunités d'innovation sont à saisir par l'essai et la mise à l'échelle de réseaux thermiques urbains et la géothermie. Ces infrastructures contribuent à la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles ainsi qu'à la valorisation des rejets thermiques des réseaux de chaleur »

Les réseaux thermiques urbains, qu'ils soient alimentés par des rejets thermiques ou par une centrale dédiée, sont des technologies matures qui fonctionnent depuis des décennies partout à travers le monde. L'enjeu de leur déploiement n'est pas la mise à l'échelle, mais plutôt l'arrimage entre les projets en développement, la disponibilité des rejets thermiques et les besoins thermiques à combler. Sans cette caractérisation et la mise en place d'un écosystème qui permet de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés, les réseaux thermiques urbains seront difficiles à construire. Le problème est humain, et non pas technologique. D'ailleurs, le *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments* reconnaît la pertinence des réseaux thermiques urbains en permettant le raccordement des nouveaux bâtiments. Pour Énergir, le PUM a un rôle à jouer dans le déploiement de ces solutions, comme on le verra aux sections 2.2.1 et 2.2.2.

Par ailleurs, la figure 2-37 à la page 179 présente le concept de boucle énergétique. Le schéma devrait être bonifié afin d'inclure les cas où l'on réutilise des rejets thermiques d'industrie. Il y a des potentiels importants à Montréal et il vaut toujours mieux utiliser de la chaleur autrement perdue que d'en produire davantage.

2.2.1 Potentiel inexploité

Selon un inventaire du Gouvernement du Québec, Montréal aurait deux grandes zones de potentiel valorisable de rejets thermiques, soit Mercier-Est et Pointe-aux-Trembles. Il s'agit d'une sous-estimation des potentiels réels. Le Gouvernement du Québec a d'ailleurs annoncé son intention d'exiger la déclaration des rejets thermiques dans un règlement qui devrait paraître d'ici la fin de 2024², ce qui lui permettra de bonifier cette carte et d'augmenter les potentiels rejets thermiques valorisables. Dans d'autres juridictions, la valorisation de certains rejets thermiques est obligatoire³, ce qui a nécessairement des répercussions sur l'aménagement du territoire, puisqu'on incite directement ou indirectement l'implantation des usages requérant de la chaleur à s'installer à proximité d'usages exothermiques. À titre d'exemple, en Finlande, plus de 50% des nouveaux bâtiments sont desservis par des boucles énergétiques. Cette proportion monte à

²MELCCFP. *Plan de mise en œuvre 2024-2029*. En ligne. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2024-2029.pdf>

³ La directive en efficacité énergétique de l'Union européenne exige par exemple la valorisation des rejets thermiques issus des centres de données de plus de 1 MW : <https://coretec.fr/actu/directive-efficacite-energetique/>
L'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie du Canton de Valais en Suisse prévoit l'obligation de valoriser tous les rejets thermiques à des coûts raisonnables : https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/730.100/versions/3105?all_languages=true&diff=split

80% pour les nouveaux immeubles résidentiels de moyenne et haute densité. Soulignons également que 15% de l'énergie utilisée pour alimenter ces réseaux provient de rejets thermiques⁴. Le Québec pourrait bien suivre cette voie au cours des prochaines années, ce qui entraînerait des répercussions majeures sur l'aménagement du territoire, en particulier à Montréal.

Selon la carte des rejets thermiques produite par le ministère de l'Énergie⁵, plus de 42 sites émetteurs de rejet thermiques sont déjà caractérisés, sans compter les nombreux autres émetteurs qui s'ajouteront une fois la déclaration rendue obligatoire. Plusieurs grandes villes du monde se sont d'ailleurs dotées de plans concrets concernant la climatisation et le chauffage des bâtiments sur leur territoire, notamment dans l'optique de faciliter le déploiement de réseaux énergétiques urbains et d'optimiser ces pertes de chaleur.

À titre d'exemple, au Royaume-Uni, le Gouvernement collabore avec les municipalités afin que des « zones de chauffage urbain » soient identifiées. Il s'agit de secteur où l'implantation de boucles thermiques serait priorisée et où des pouvoirs sont confiés aux autorités locales, notamment celui d'exiger le raccordement à une boucle, tant pour l'alimentation en chaleur que pour l'approvisionnement. Il faut d'abord cartographier les sources d'énergie de chaque bâtiment et identifier les conversions possibles, ou encore prévoir en amont les secteurs susceptibles de s'intensifier, notamment près des points d'accès aux transports collectifs et actifs. En somme, au moment de fixer les règles d'urbanisme, il faut non seulement identifier les potentiels spatiaux et les types d'usages possibles, mais tenir compte de la production et de la consommation énergétique pour assurer une complémentarité et une gestion optimale de l'énergie.

Énergir est d'avis que la Ville de Montréal pourrait jouer un rôle de leader au Québec en exigeant que les nouveaux usages implantés à proximité d'un réseau thermique urbain y soient raccordés.

Énergir recommande ainsi que le PUM prévoit une réglementation obligeant les raccordements aux réseaux thermiques urbains, là où de tels réseaux sont implantés.

⁴ Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland. *Finland – a forerunner in clean energy, and in low carbon heating*. En ligne. https://mediafra.admiralcloud.com/customer_609/527ecfe2-7207-4550-8c58-7f66fb643f0a?response-content-disposition=inline%3B%20filename%3D%22PowerPoint%20Presentation.pdf%22&Expires=1726084079&Key-Pair-Id=K3XAA2YI8CUDC&Signature=oxO-9~Ph9vf6VyYdQFK4heq2mU3oey3F6FvTkz0qVGGQJ~fBBdFw14INTPAovGjeEmoNENhoMY3OoMC5AhThN0fLBS7xGbYIGSiHwL6zc9BJ57~5PylY296VUwbllBcezXMVtES8FWZHCEtSducqbTBXJgFB4yZiQfajz9UAmajifUTjPJGmnCwKxdrTVuzPAwwA0N7aboFOk0ZbMMBTEjXGfxF~aKWQ9Z1w5qEqSl3wqeNk37NwMAjSApNed40P-8YVuvpyvg8f-P58604tJimfISUgBGPuHUIKIJYCQoEkq-5nyNnpqBQjwiDdlURbd8VG9L0tgru2oCEJtKtb5lw

⁵ Gouvernement du Québec. Carte des rejets et des besoins thermiques au Québec. En ligne. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/planifier-transition-energetique-entreprise/valorisation-rejets-thermiques/carte-rejets-besoins-thermiques-quebec>

2.2.2 Prise en compte des potentiels énergétiques dans la délimitation des secteurs d'opportunités

Finalement, une section entière du PUM est consacrée à l'identification de secteurs d'opportunité. Ces zones ont été retenues après une caractérisation de divers aspects, des superficies vacantes en passant par l'accès au transport collectif. Énergir recommande que la désignation des zones d'intensification et des secteurs d'opportunités tienne compte de la disponibilité des ressources énergétiques, et particulièrement des rejets thermiques situés à proximité. Ainsi, la section 4.1.4 du PUM devrait être bonifiée afin que la disponibilité des ressources énergétiques soit un intrant additionnel qui permettrait d'identifier et de prioriser de nouveaux secteurs d'opportunité. Le raccordement à plusieurs sources d'énergies locales permet de rendre les milieux plus résilients, en réduisant la dépendance au réseau électrique.

Énergir recommande de prendre en compte la disponibilité énergétique dans l'identification des secteurs d'opportunité.

2.3 Entretien du réseau

Énergir est très présente dans les rues de Montréal. Son réseau, entièrement souterrain, compte environ 2080 km de conduites partout dans la Ville de Montréal, et environ 2642 km de conduites sur l'île de Montréal. Énergir est ainsi très impliquée dans les différents travaux de réfection routière aux quatre coins de la ville et intervient régulièrement pour entretenir ses conduites.

Nous sommes d'avis que le PUM pourrait mieux intégrer la dimension infrastructurelle puisqu'elle est essentielle au bon fonctionnement de la métropole.

2.3.1 Conception des rues

L'orientation 5 telle que présentée au projet de PUM établit 3 types de fonctions aux rues montréalaises : fonction de lien, fonction environnementale et fonction de lieu. Énergir est d'avis que les rues de la métropole ont une quatrième fonction : celle de réseau. Dans la très grande majorité des rues, les réseaux urbains de toute sorte, tant municipaux que privés, sillonnent les entrailles de la ville et alimentent ses citoyens en électricité, en gaz naturel, en chaleur, en télécommunications et bien sûr en eau. Hormis quelques points d'accès et de contrôle situés en surface, ces réseaux sont invisibles aux passants. Or, les travaux d'entretien eux ne passent généralement pas inaperçus. Ces infrastructures souterraines dictent par ailleurs grandement les possibilités d'aménagement en surface et doivent faire partie intégrante de la réflexion pour une ville plus conviviale.

Énergir est donc d'avis que les questions d'entretien des réseaux souterrains doivent être intégrées à la conception des rues, en complément des aménagements de surface. Les infrastructures montréalaises traînent un lourd déficit d'entretien en raison des faibles niveaux d'investissements consentis au cours des dernières décennies. Les chantiers à venir seront nombreux et pénibles pour la plupart des usagers et usagères, mais ils sont aussi une opportunité de mieux penser l'avenir en assurant la prise en compte des besoins de chaque gestionnaire de réseau. En s'assurant de planifier les travaux de façon intégrée, on évite d'ouvrir des rues de façons récurrentes et de bloquer la circulation aux différents modes de transport, en plus de limiter la dégradation précoce des aménagements de surface. Énergir a d'ailleurs une entente avec la Ville de Montréal en matière de gestion des espaces publics pour les réseaux d'infrastructures urbaines. Cette entente, qui prévoit entre autres les conditions d'intervention, d'installation et d'exploitation du réseau gazier, vise à offrir un cadre prévisible et harmonieux de cohabitation aux propriétaires d'infrastructures dans le domaine public. Ultimement, cette collaboration contribue à minimiser les coûts et les irritants pour toutes les parties.

La Ville de Montréal a fait de nombreux efforts pour optimiser la gestion des chantiers sur son territoire, efforts auxquels collaborent Énergir en tant que partenaire. Malgré la bonne collaboration et les récents efforts, les nombreux chantiers d'envergure à venir sont une occasion en or d'optimiser nos façons de faire afin de minimiser les coûts collectifs d'entretien et d'amélioration des nombreux réseaux souterrains.

Il est également important de souligner que l'entretien des réseaux est aussi un enjeu de mobilité. Chaque fois qu'un gestionnaire de réseau doit ouvrir une rue pour réparer ou entretenir une infrastructure, une entrave s'ajoute aux déplacements en surface. C'est incommodant pour les usagers et usagères, quel que soit leur mode de transport, pour les commerces et pour les résident.e.s. De plus, il faut rappeler qu'une très forte proportion des bris sur le réseau d'Énergir surviennent par accrochage dans le cadre de travaux d'excavation, soit lorsqu'un entrepreneur n'a pas eu recours aux services d'Info-Excavation pour localiser les infrastructures souterraines, soit parce que les opérateurs ne respectent pas les bonnes pratiques de travaux à proximité du réseau gazier. Il est donc primordial de planifier en amont la conception, les travaux et l'entretien avec l'ensemble des gestionnaires, et la Ville.

Énergir recommande de bonifier l'orientation 5 afin qu'elle tienne compte des infrastructures souterraines, essentielles au bon fonctionnement de la ville.

2.3.2 Travaux d'entretien et d'inspection

Énergir salue la volonté de la Ville de Montréal de fluidifier les déplacements par un transfert modal des automobilistes individuels vers des modes plus efficaces. Ses équipes ont de plus en plus de difficultés à circuler pour aller réaliser les inspections et les travaux d'entretien, lesquelles ne peuvent malheureusement pas être faites autrement qu'en véhicule étant donné l'équipement requis. Les véhicules d'urgence d'Énergir

doivent aussi être en mesure de se déplacer rapidement en cas de bris. La congestion routière complexifie ces opérations et toute initiative visant à réduire les embouteillages est la bienvenue.

2.4 Accès aux lieux d'emploi

Comme grand employeur, Énergir a à cœur la qualité de vie et l'expérience de ses employé.e.s dans sa ville d'accueil. Ses activités sont réparties sur l'île de Montréal et l'entreprise compte des équipements un peu partout sur le territoire. Énergir a des bureaux d'affaires à Lasalle et Anjou, une usine de liquéfaction de gaz naturel dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et son siège social dans le quartier Sainte-Marie, dans l'arrondissement Ville-Marie. Ses employé.e.s proviennent de partout dans la grande région de Montréal. Pour Énergir, il est primordial que ses employé.e.s puissent se rendre en sécurité dans ses bureaux et elle salue les objectifs d'amélioration de la convivialité de l'espace public au bénéfice de la mobilité active et collective.

Énergir salue également la volonté de bonifier le réseau cyclable et souhaite réitérer l'insuffisance des infrastructures d'accès à son siège social. Il est important que le réseau cyclable soit de qualité acceptable, ce qui n'est pas le cas dans l'est de Ville-Marie. Le réseau routier étant de plus en plus congestionné, les autobus qui permettent de rejoindre les bureaux d'Énergir sont également inefficaces en raison de l'absence de voies réservées. Ainsi, bien que situés à quelques kilomètres du centre-ville, les bureaux d'Énergir sont peu accessibles de manière sécuritaire et efficace par les modes actifs et collectifs. Heureusement ses employé.e.s peuvent compter sur la proximité du métro Frontenac qui contribue grandement à l'accessibilité de ses bureaux. Énergir entend par ailleurs accélérer ses efforts pour inciter ses employé.e.s à se rendre sur les lieux de travail en transport actif et collectif. Des travaux en ce sens sont d'ailleurs en cours. De plus, Énergir est signataire du Pacte pour la mobilité durable du Partenariat Climat Montréal, s'engageant par le fait même à placer la mobilité durable au cœur de ses priorités⁶.

Les constats énoncés précédemment sont aussi valides pour les lieux d'affaires de Lasalle et d'Anjou et l'usine de liquéfaction dans Rivière-des-Prairies. Les aménagements doivent être améliorés pour permettre aux employé.e.s qui le souhaitent, de pouvoir se rendre en sécurité à leur lieu d'emploi, où qu'ils et elles soient et quel que soit le mode de transport voulu.

⁶ MAYRAND, K. *et al.* Accélérons ensemble la mobilité durable du grand Montréal. (25 avril 2024) https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-04-25/accelerons-ensemble-la-mobilite-durable-du-grand-montreal.php?redirectedFrom=https%253A%252F%252Fplus.lapresse.ca%252Fscreens%252F57689e6-a9ec-4c6e-a16c-41af09ecd1f0_7C_0.html

En somme, Énergir ne peut que saluer les objectifs prévus au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, mais recommande que soient mises à niveau les pistes existantes, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Énergir recommande de maintenir toutes les orientations et tous les objectifs visant à accélérer le transfert modal vers des mobilités actives et collectives afin de réduire la congestion routière engendrées par l'auto-solo.

Énergir recommande de bonifier les aménagements cyclables et les voies réservées notamment autour de son siège social, en périphérie du centre-ville, où la qualité des aménagements actuels laisse à désirer et complexifie l'accès sécuritaire et efficace pour ses employé.e.s.

3 Conclusion

En tant qu'acteur clé du secteur énergétique québécois, Énergir a exposé ses réflexions afin que soit pris en compte les enjeux énergétiques dans la planification du territoire. La Ville de Montréal regorge de potentiel de réduction et d'optimisation des usages énergétiques. Les rejets thermiques doivent être mis à profit pour relever les défis que pose la transition énergétique et décarboner notre économie. Énergir, comme distributeur gazier, doit décarboner ses activités pour demeurer pertinente et est en marche pour y parvenir. Pour lui permettre de mieux contribuer à l'effort, Énergir estime que le PUM pourrait aller, à certains égards, légèrement plus loin.

Par ailleurs, les contraintes de mobilité à Montréal posent un défi pour la gestion du réseau d'Énergir. Cette dernière estime que les orientations et objectifs énoncés dans le PUM sont un pas dans la bonne direction pour amorcer le transfert modal nécessaire et réduire le nombre d'autos sur les routes. Les grands employeurs comme Énergir, doivent toutefois s'avérer accessibles par différents modes de transport, ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle.

En somme, Énergir salue le travail de la Ville de Montréal ayant mené à la publication de ce projet de PUM et entend contribuer, dans la limite de son champ d'activités, à sa mise en œuvre.